

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

Président : Mr Philippe AMADUBLE

Présents :

Mmes Agnès BERNARDO AFONSO - Mireille VALENTIN
MM. Thierry BAPT - Jacques BOURDAROT - Jean-François CLEMENT - Cédric GILBERT - Miguel GONZALEZ -
Didier JARRIGE - Christian HOMETTE - Pierre LEVADOUX - Yves MAIGNOL - Adrien RIGAUD

Assistent à la réunion :

Mme Laurence DALLE – Directrice – qui fait fonction de secrétaire de séance
M. Michel THOME – Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage

Excusés :

MM. Anthony ARCHIMBAUD – Jean-Paul CHASTAGNIER – Jean-Pierre GARDIEN - Laurent OLEOTTO - Sylvain
SERTILLANGE - Tahir TERRASSE
M. Sébastien BEULATON – CTD DAP

Le Procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 27 juin 2022 est adopté sans aucune observation.
Concernant le procès-verbal du bureau du 29 août 2022, le Président Philippe AMADUBLE précise les modalités de vote pour l'adoption du nouveau règlement financier des arbitres au niveau départemental, à partir du 1^{er} juillet 2022.
Suite à ces explications, le procès-verbal du bureau est adopté.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Comex

Procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2022

LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

Bureau exécutif

Procès-verbaux des réunions du 29 juin 2022 – 13 juillet 2022 – 26 juillet 2022 – 23 août 2022
A noter le retrait de Label pour le Club du F.C. CLERMONT METROPOLE et pour le club de CEBAZAT SPORTS lors de la réunion du 13 juillet 2022.

Appel à projets « toutes foot »

Dispositif mettant en place des actions pour une meilleure mixité de pratique, d'encadrement et de gouvernance.

Les grands principes sont les suivants :

- Possibilité pour les clubs d'organiser des actions de promotion de la pratique féminine et d'intégration de femmes dans leurs équipes de bénévoles.
- Possibilité pour les Districts d'organiser leurs propres actions au niveau départemental et de désigner les meilleures actions des clubs
- Possibilité pour la Ligue de désigner 3 lauréats parmi les lauréats départementaux.
- Les clubs qui veulent s'engager dans cette démarche, s'inscriront auprès du District (12 septembre au 16 décembre 2022)

Réalisation de l'action et retour du dossier de candidature et de la vidéo au District avant la date limite du 15 mai 2023.

Mise en Place d'un nouveau coordinateur Fédéral de l'Arbitrage Amateur

Il s'agit de Mr Nicolas POTTIER.

Week-end à Clairefontaine

Suite à l'annulation pour la délégation de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes du week-end à Clairefontaine en janvier 2022, la Ligue du Football Amateur a reprogrammé cette manifestation au 1^{er} et 2 octobre 2022. Le Président, Philippe AMADUBLE, reproposera cette invitation à ceux et celles qui devaient participer à celle de janvier.

Il poursuit en indiquant que le Puy de Dôme aura 6 représentants et que les critères sont d'avoir moins de 5 ans de licence dirigeant.

Opération Bons d'essence avec Intermarché

Seuls les **clubs actifs** à la fin de la saison 2021-2022 comptabilisant **au moins 8 licences de U6 à U18** sont éligibles, l'objectif étant pour la FFF de privilégier le transport collectif et le covoiturage pour le déplacement des équipes de jeunes.

La valeur des bons carburant oscillera **entre 100 euros et 700 euros** selon la taille des clubs.

Ils se traduiront par l'envoi, aux clubs de métropole seulement, de **cartes prépayées** (d'une valeur de **50 € chacune**) mises à disposition par Intermarché, sous pli à l'adresse postale des clubs.

INFORMATIONS LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FAFA – saison 2022/2023

Enveloppe équipement pour le District du Puy de Dôme : 80 108 Euros (la saison dernière 81 477 euros)

Cette enveloppe a été validée par l'ensemble des Présidents de District, avec les critères suivants :

- ✓ 30 % pour une part fixe
- ✓ 35 % par rapport au nombre de clubs existants dans chaque District
- ✓ 35 % par rapport au nombre de licenciés dans chaque District

Enveloppe transport pour la Ligue Auvergne Rhône Alpes : 154 000 Euros.

L'objectif est d'avoir un dossier véhicule par District (sauf District de Lyon et du Rhône qui en aurait 2), ce qui représente une aide de 12 833 euros si les critères sont remplis.

Nombre de licenciés au 1^{er} septembre 2022

129 396 licenciés (soit une augmentation de 4,16 % par rapport à la même date de la saison dernière)

Dossier arbitrage

La Commission Régionale de l'arbitrage souhaite mettre en place 2 réunions plénières par saison avec les C.D.A. et la C.R.A

Projet de création d'un collège de Présidents des C.D.A. dont les réunions se feront principalement en visio.

Souhait d'avoir un représentant de la C.R.A. dans chaque C.D.A

Création d'un support pour les formations d'arbitre

INFORMATIONS DIVERSES

Dossier CDFA - PRUDHOMMES

Le Président donne le résultat du jugement lors de l'audition de plaidoirie du 3 juin 2022.

Rentrée du Foot Loisir

Elle a eu lieu le samedi 3 septembre 2022 avec 7 équipes présentes.

Belle matinée festive.

Suite à cette rentrée, une réunion avec les clubs présents aura lieu le lundi 19 septembre 2022 pour la mise en place du critérium Foot Loisir sur la saison 2022/2023.

Priorité des rencontres

Le Comité de Direction valide :

En cas de saturation ou d'utilisation réduite du ou des terrains ou/et en cas de litige sur l'application de l'horaire légal pour plusieurs équipes du même club, les dispositions suivantes devront être respectées par le club recevant, en respectant le niveau exigé de l'installation pour chaque épreuve. Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner pour l'équipe recevante la perte par pénalité du match non joué.

*La priorité entre plusieurs rencontres (**masculines et/ou féminines**) est déterminée par les critères hiérarchiques suivants :*

- *Priorité 1 : Compétition **fédérale** prioritaire sur une compétition Ligue/District, et compétition **Ligue** prioritaire sur une compétition District,*
- *Priorité 2 : Compétition **seniors** prioritaire sur une compétition de jeunes et compétition de jeunes de catégorie d'âge la plus élevée prioritaire sur une compétition de jeunes de catégorie d'âge inférieure,*
- *Priorité 3 : Compétition **hiérarchiquement** supérieure prioritaire sur une compétition hiérarchiquement inférieure,*

La D 1 Féminine sera prioritaire sur les D 3 , D 4 et D 5 masculines

Le Foot à 8 départemental seniors féminin ne sera pas prioritaire sur le football masculin départemental à 11.

Doublement des sanctions :

Vu le barème disciplinaire et notamment l'article 1 de son préambule qui prévoit que ce barème peut être aggravé par décision du Comité de Direction de l'instance concernée

Vu le barème de référence prévu par son article 13

Le Comité de Direction décide pour la saison 2022/2023 :

- que les sanctions prévues aux articles 13-1, 13-2, 13-3 et 13-4 lorsque la victime est un officiel **seront doublées**
- que les sanctions prévues à l'article 13-3 lorsque la victime est un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical/spectateur **seront doublées lorsque les faits sont commis par un joueur hors rencontre ou par un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical pendant la rencontre ou hors rencontre .**
- que les sanctions prévues à l'article 13-4 lorsque la victime est un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical/spectateur **seront doublées lorsque les faits sont commis par un joueur pendant la rencontre mais hors action de jeu ou hors rencontre, ou par un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical pendant la rencontre ou hors rencontre.**

La Commission des Championnats Seniors et Coupes en collaboration avec la Commission de l'arbitrage – la Commission de Prévention organisera une réunion avec les clubs de D1 Seniors.

Assemblées Générales Financière et Elective

Le Président, Philippe AMADUBLE, rappelle que les Assemblées Générales Financière et Elective auront lieu le vendredi 18 novembre 2022.

Il poursuit en indiquant que l'Election des représentants des clubs de District à l'Assemblée générale de la Ligue ainsi que l'élection de deux membres du Comité de Direction pour le remplacement des deux places vacantes auront lieu ce jour-là.

Services civiques

Le Président informe qu'à compter du 17 octobre 2022 le District du Puy de Dôme aura 3 services civiques : Oceane PEREIRA – Elise BURBAN et Emmanuel GUET

Licences

A la date du 12 septembre 2022, le District compte 13 287 licenciés (contre 13 049 à la même date l'an dernier).

Invitation Lempdes Sports

Mireille VALENTIN représentera le District du Puy de Dôme de Football à la soirée des Partenaires organisée par le Club de LEMPDES SPORTS le jeudi 29 septembre 2022.

Démission de Michel MANOUVRIER

Le Comité de Direction prend note de la démission de Michel MANOUVRIER des Commissions d'application des règlements et de Discipline.

L'ensemble des membres du Comité de Direction regrette cette décision et le remercie pour tout le travail accompli depuis de nombreuses années ainsi que sa disponibilité et sa compétence.

Foot Loisirs U16 G et U18 F

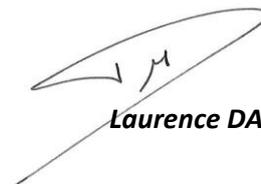
Le Président évoque la proposition de Sébastien BEAULATON, CTD DAP, pour la mise en place d'actions de Foot Loisir car calendrier non surchargé.

Pour les U16 G, 4 dates avec Foot5, Golf Foot, Futnet et Beach Soccer. Les modalités d'inscription seront définies ultérieurement.

Pour les U18 F, en attente d'une concertation avec Mireille VALENTIN

Prochaine réunion du Comité de Direction : Vendredi 28 octobre 2022 à 18 h

La secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'LDALLE', written over a horizontal line.

Laurence DALLE

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Amaduble', written over a horizontal line.

Philippe AMADUBLE